



## AVIS DE COURSE

### National J 80

du 28 octobre au 1er novembre 2017

à Quiberon Port-Haliguen  
organisé par le Yacht Club de Quiberon  
avec l'ENVSN et en accord avec la classe  
Epreuve de grade 3

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les règles de classe J80
- 1.6 La langue officielle de la compétition est le français, hormis pour les règles de classe dont le texte en anglais prévaudra en cas de conflit.

#### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux J80 qui rempliront les règles de classe J80. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à  
Yacht Club de Quiberon, 1 bd des émigrés, 56170 Quiberon.  
ou à [ycquiberon@orange.fr](mailto:ycquiberon@orange.fr) avec virement bancaire (cf. bulletin d'inscription)  
Pour toute inscription **avant le 18 octobre, une remise de 20€** sera appliquée.
- 3.3 Tous les membres de l'équipage possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription du bateau :
  - leur licence FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs,
  - leur numéro ISAF pour le classement « Amateur ».Le skipper devra présenter :
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - l'attestation d'assurance du bateau.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
- leur numéro ISAF pour le classement « Amateur ».

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de **240€**, à l'ordre du YC Quiberon. **Une réduction de 20€ est appliquée pour toute inscription avant le 21 octobre**. Ils comprennent le grutage et la place au port (du 26/10 au 03/11).

En cas d'arrivée par la mer, le coût du grutage est remboursé (40€ aller et retour).

Le dîner des équipages est au prix de **11€/personne, apéritif et boisson comprise**.

#### 5. PROGRAMME

**Samedi 28/10 de 9h à 18h** : confirmation d'inscription, grutage et matage

**Dimanche 29/10 de 9h à 11h30** : confirmation d'inscription, grutage et matage

**Dimanche 29/10 : 13h30 briefing, 15h00** 1er signal d'avertissement

**Lundi 30/10 : 9h30** briefing, **11h** 1er signal d'avertissement

**Lundi 30/10 19h30** : dîner des équipages

**Mardi 31/10 : 9h30** briefing, **11h** 1er signal d'avertissement

**Mercredi 01/11 : 8h30** briefing, **10h00** 1er signal d'avertissement. Pas de signal d'avertissement après 11h30.

**Mercredi 01/11** : lecture du palmarès, remise de prix à 15h si possible.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles dès que la confirmation d'inscription sera validée par l'organisation.

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type « banane » avec dog-leg.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

9.1 3 courses courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le système de points a minima s'appliquera.

9.4 Les concurrents souhaitant s'inscrire au classement Quadra, Espoir ou Féminin devront le faire savoir lors de la confirmation d'inscription.

#### 10. PLACE AU PORT et GRUTAGE

Le grutage pourra être effectué à l'ENVSN de Saint Pierre Quiberon ou à Port-Haliguen 1, avec réservation (cf Informations)

Les bateaux seront stationnés à Port-Haliguen 1.

#### 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

#### 12. JAUGE

Les bateaux devront être conformes aux règles de Classe et à la réglementation en vigueur durant toute l'épreuve. Les voiles pourront être jaugées à l'ENVSN le 28/10.

#### 13. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 14. PRIX

Des prix seront distribués.

## 15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 16. DROIT à L'IMAGE

En participant à cette épreuve, le skipper d'un bateau autorise l'autorité organisatrice, la Classe et leurs sponsors, et au nom de tous les membres de son équipage, à montrer à tout moment, avant et après l'épreuve, des images statiques ou dynamiques et autres reproductions où son équipage apparaît, et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés à l'épreuve.

## 17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

site [ycquiberon.com](http://ycquiberon.com) page du National J80

[ycquiberon@orange.fr](mailto:ycquiberon@orange.fr)

mob : +33 6 75 65 37 41

### IMPORTANT : Grutage et stationnement des remorques

Le grutage sera possible à l'ENVSN et à Port Haliguen 1

**Dans tous les cas, la fiche « Grutage » doit être retournée au YCQ** qui centralisera les demandes et distribuera les lieux et créneaux horaires. La mise en place du mat sera faite par l'équipage avec une chèvre.

Horaires indicatifs de grutages à l'ENVSN, avec restrictions de force du vent et de mer :

Samedi 28 oct	de 9h à 12h et 13h à 15h	PM 11h43	BM 17h41	coef 31
Dimanche 29 oct	de 9h30 à 13h00	PM 12h20	BM 18h13	coef 32
Mercredi 1er Nov	de 13h00 à 17h30	PM 14h45	BM 20h54	coef 71
Jeudi 2 novembre	de 12h30 à 18h30	PM 15h25	BM 21h33	coef 85

Le stationnement des remorques est possible à l'ENVSN où il est sécurisé.

Le stationnement des remorques est possible à Quiberon près de Port Haliguen (près de l'hôtel Europa)

### HEBERGEMENT et RESTAURATION

Hébergement à l'ENVSN :

Bed&breakfast de 19€ à 31€/ pers.

Demi-pension à partir de 28€ à 40€/pers, selon le choix de chambre.

Tél. pour réservation à l'ENVSN : 02 97 30 30 26 / 02 97 30 30 27 ou [accueil@envsn.sports.gouv.fr](mailto:accueil@envsn.sports.gouv.fr)

Formulaire de demande de réservation en accès sur la page d'accueil du site [http://](http://www.envsn.sports.gouv.fr/)

[www.envsn.sports.gouv.fr/](http://www.envsn.sports.gouv.fr/)

Paniers-repas possibles (8€), à commander à l'inscription (cf. fiche d'inscription) et à régler séparément à la validation d'inscription (chèques ou espèces uniquement).

Hébergement à Quiberon : campings et hôtels

Office du tourisme de Quiberon

Tél : 02 97 50 07 84

## ANNEXE ZONE DE COURSE



## Horaires des Marées

	Heure	Hauteur	Coefficient
<b>28 octobre</b>	05h14	BM	31
	11h43	PM	
	17h41	BM	31
	—	PM	
<b>29 octobre</b>	01h01	PM	31
	05h28	BM	
	12h20	PM	32
	18h13	BM	
<b>30 octobre</b>	01h04	PM	36
	06h47	BM	
	13h17	PM	42
	19h21	BM	
<b>31 octobre</b>	01h50	PM	49
	07h46	BM	
	14h03	PM	56
	20h12	BM	
<b>1er novembre</b>	02h 30	PM	63
	08h33	BM	
	14h45	PM	71
	20h54	BM	

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)**:

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)